

Michel Fenard appelle à préserver la cohésion du Pays d'Arles

Lundi, en conseil syndical, le président du PETR a appelé les élus à plus de sérénité après les nombreuses déclarations des uns et des autres au sujet de l'avenir institutionnel du territoire

Le quorum a failli ne pas être atteint. Lundi soir, au conseil syndical du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays d'Arles, ils étaient tout juste 14, soit le nombre indispensable d'élus pour que la séance ait lieu. Si le nombre de délibérations était restreint (4), le premier sujet à l'ordre du jour a monopolisé la majorité de la réunion. Il s'agissait d'aborder "l'évolution institutionnelle, avancement de la démarche". À savoir, une intégration dans la Métropole marseillaise ou un Pays d'Arles autonome. C'est Michel Fenard, le président du PETR et maire des Baux, qui a entamé l'échange.

"Vous avez lu comme moi des articles dans la presse locale et nationale. La seule chose qui me semble claire, c'est qu'il n'y a aucune décision de prise. On peut même se demander s'il y en aura une, compte tenu de l'environnement politique tel qu'il existe aujourd'hui." L' élu s'est dit "frappé par la complexité et la lourdeur d'un dossier comme celui-ci qui nécessite du temps. On a vu ce que donnait la création de la Métropole dans l'urgence. Je ne suis pas sûr qu'il faille se précipiter."

Mais dans un contexte compliqué, le président du PETR a appelé les élus du Pays d'Arles à "essayer de garder un maximum de sérénité, de cohérence et de cohésion entre nous", bien que leurs avis soient partagés depuis ces dernières semaines. "Je regrette que le climat de collaboration qui a pu exister entre nous se soit détérioré."



"Je suis certain que l'on peut discuter de propositions différentes de façon sereine" a lancé le président du PETR aux élus du Pays d'Arles. / PHOTO VALÉRIE FARINE

ré. Je suis certain que l'on peut discuter de propositions différentes de façon sereine", avec pour seul objectif de "garder la cohésion du territoire." Dont acte.

Dans sa lancée, Michel Fe-

"Je regrette que le climat de collaboration qu'il y a pu exister entre nous se soit détérioré"

nard a encouragé les élus à faire passer un maximum de propositions au préfet de région qui devrait rendre son rapport à la mi-novembre. "On a tous intérêt à le faire", a estimé

Max Gilles, le maire d'Eyragues. Dominique Teixier, maire de Saint-Martin-de-Crau, a lui aussi insisté sur "la force du travail collectif", quand Mohamed Rafai estimait que "quoiqu'il arrive il faudra qu'on travaille ensemble" et appelait à "un peu plus de respect entre les uns et les autres". Est ensuite revenue sur le tapis la Métropole, entre chiffres, étude, fiscalité, etc. "Nous nous étions fixé un plan d'actions dans le cadre du PETR. Il est indispensable de continuer à travailler et de mener à bien ce plan", a enchaîné Michel Fenard.

Ont ainsi été évoqués le Conseil de développement territorial (lire en détail ci-dessous), l'avancement de la dé-

marque d'achat groupé d'énergies du Pays d'Arles ou bien encore le recours gracieux auprès du préfet quant à sa décision de suspendre le caractère exécutoire du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays d'Arles. "À compter du 27 juillet dernier, date de réception du recours gracieux par les services de la Préfecture, le préfet avait deux mois pour nous répondre. Ce jour, nous n'avons toujours rien reçu. Mais un courrier devrait prochainement nous parvenir", a indiqué Michel Fenard. Si les discussions restent ouvertes, le PETR a néanmoins jusqu'au 27 novembre pour déposer un recours contentieux au Tribunal administratif.

Julia RAZIL

Une fusion partielle ?

Renaud Muselier, président LR de la Région, a son idée sur la fusion Métropole/Département. Dans un communiqué publié hier, il assure avoir soumis à Édouard Philippe "un scénario alternatif" avec un "mandat stratégique entre 2020 et 2026". D'un côté, la Métropole fusionnerait avec le Département sur son territoire actuel. De l'autre, le pays d'Arles resterait en dehors pour l'instant. Il propose également que la Région assume "certaines compétences issues de ces transformations".

ET AUSSI

Acte II pour le Conseil de développement du territoire

Le Conseil de développement est une instance consultative du PETR. Il est placé sous la présidence de Patricia Blanchet-Bhang depuis 2014. La première composition date de 2005 et a rétrospectivement apporté sa contribution dans l'élaboration de l'Agenda 21 ainsi qu'au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Arles. Le Conseil de développement est indépendant, neutre politiquement, libre dans sa prise d'information et son expression constitue un outil de démocratie participative au service des citoyens. Il est composé de membres de la société civile (non élus) : associations, entreprises ou citoyens à titre individuel, tous habitants des vingt-neuf communes du Pays d'Arles et a pour mission principale d'élaborer des rapports, des avis et des propositions sur des sujets proposés par les élus ou par ses membres.

88 membres

"Les contributions qu'émettra le Conseil seront transmises aux élus qui pourront les prendre en compte dans l'élaboration des politiques publiques", a indiqué Lucie Chapurlat, chargée de mission de développement pour le PE-



À l'issue de la réunion de mardi dernier, un premier groupe de travail rassemblant plus de la moitié des membres présents a été constitué et portera sur la question de l'avenir institutionnel du Pays d'Arles. / PHOTO D.B.

TR lors de la première réunion plénière de ce Conseil de développement renouvelé qui s'est déroulée mardi dernier à Maussane-les-Alpilles. Cet événement constitue l'aboutissement

d'une démarche d'appel à candidatures.

Mardi donc, l'objectif principal était de présenter aux 88 candidats retenus, le contexte, les missions et le fonction-

nement du Conseil de développement et les préparer à leur rôle de conseiller pour une durée de trois ans. Plus de 70 personnes ont répondu présentes à cette réunion avec des domaines d'expertise et d'intérêt très variés : culture, social, environnement, économie ou aménagement du territoire.

"À l'issue de cette réunion, un premier groupe de travail rassemblant plus de la moitié des membres présents a été constitué et portera sur la question de l'avenir institutionnel du Pays d'Arles. La première étape pour ce groupe sera de produire une contribution dans le cadre de la concertation menée par le préfet de région Pierre Dartout. D'autres groupes de travail seront constitués lors d'une seconde réunion plénière prévue en novembre", souligne Manel Belmokh, chargée de communication pour le PETR.

Le mot de la fin de cette première plénière est revenu à Patricia Blanchet-Bhang, qui a félicité l'assemblée "pour le désir que vous affirmez ce soir de travailler ensemble et l'envie de chacun d'entre vous de participer à la construction de l'avenir de notre territoire du Pays d'Arles."

D.B.